



Le Printemps des Poètes
Bibliothèque de l'Arsenal
1 rue de Sully - 75004 Paris
01 53 800 800
printempsdespoetes.com



Chantez le poème !

Prix Andrée Chédid du poème chanté

Président du jury : Christian Olivier
Président d'honneur : Matthieu Chédid

En partenariat avec



Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 mai.

Cette année, ce sont des textes d'Andrée Chédid, Henri Pichette et James Noël qui sont à l'honneur (voir ci-dessous).

Les modalités

- Le Prix est exclusivement ouvert aux sociétaires Sacem
- Durée de la chanson : environ 3 minutes.
- Le concours est ouvert du 4 mars au 22 mai 2016
- Les fichiers mp3 doivent être adressés à l'adresse : prixchedid@printempsdespoetes.com
- Le fichier mp3 doit être enregistré sous le nom du participant, sous la forme : nom.prenom.mp3

Les fichiers sont rendus anonymes pour le jury.

- le courriel doit comporter les indications suivantes :
- prénom et nom du participant
- Numéro de sociétaire Sacem
- adresse / code postal / ville / pays
- numéro de téléphone
- adresse mail
- date de naissance
- le moyen par lequel le candidat a eu connaissance du prix
- la mention : « J'ai bien pris connaissance du règlement du 8e Prix Andrée Chédid du poème chanté »

Le jury

Président d'honneur : **Matthieu Chédid**

- **Christian Olivier** - président du jury, auteur compositeur interprète
- **Babx**, auteur compositeur interprète
- **François Besson**, directeur de l'action culturelle de la Sacem
- **Alain Borer**, poète, président du Printemps des Poètes
- **Florence Jeux**, directrice artistique des Francofolies de La Rochelle
- **Camélia Jordana**, chanteuse et actrice
- **Marc Maret**, responsable de la discothèque de Radio-France
- **Jean-Pierre Siméon**, directeur artistique du Printemps des Poètes

Ode à elle

Notre amour me point le coeur,
Je tremble pour toi et toi,
Je traverse la grand-peur
De te perdre toi et toi.

Mon bonheur risque la nuit
Au soleil de toi et toi.
Cendres vives! quel ennui
Me serait sans toi et toi.

Est-ce bien sage ou bien fou
Que de prendre à toi et toi
Le baiser qui dira tout,
Silence, âme, et joie, et toi?

La fenêtre, fleur ou main
Ouverte grande par toi,
Tout peut en prison demain
Se changer pour moi sans toi.

Mais que dis-je, éternité?
Je suis avec toi à toi,
Mourir n'a jamais été.

C'est qu'aux deux mondes je veille indivisible de toi.

L'Allée des Cygnes

C'est une Allée des Cygnes
D'où les Cygnes sont absents
Semée d'autres oiseaux
Plantée dans la cité
Livrée à ses échos
Sillonnée de passants

Entre les bras de la Seine
Bercée par ses remous
Bordée d'arbres de péniches
Et de mouettes des vents
C'est une allée des Cygnes
D'où les Cygnes sont absents

Passant plus que fugace
Je songe pas à pas
Au long de l'Allée des Cygnes
D'où les Cygnes sont absents
Au pont Mirabeau si proche
Qu'Apollinaire perpétua

Andrée Chedid, in *Rythmes*, © Gallimard, 2002

Pour une explosion planétaire de l'amour

je tends des grappes de lumière
pour fructifier la nuit
et le jour tiré à peine
un goût de raisin mûr s'éveille
sous ma langue
en hommage aux vignobles
qui savent trinquent les cœurs
à la santé du verre brisé
de l'année qui trépassé
dans les bras d'une autre qui s'en vient

entre filles et garçons de même cours
de même monde
je rends les armes
à vos pieds de soldat sur la terre
soldat du sol à la solde du rêve
soldat du sol sans képi
ni mission de décapiter
la tête de l'eau au chevet de la fleur de l'âge

entre filles et garçons
de même cours
de même monde
je rends les armes
et vous recommande
une seule bombe sous le manteau
le mot d'amour
le mot d'amour
pour une redistribution de l'amour planétaire

James Noël, in *Le sang visible du vitrier*, © Vents d'ailleurs, 2009

REGLEMENT DU PRIX ANDREE CHEDID DU POEME CHANTE

édition 2016

ARTICLE 1 : Objet

L'association le Printemps des Poètes, dont le siège est Bibliothèque de l'Arsenal, 1 rue de Sully 75004 Paris, propose à l'occasion de la 18e édition du Printemps des Poètes, le Prix Andrée Chedid du Poème chanté.

Les candidats choisiront un poème parmi trois textes proposés qui serviront de support à l'écriture d'une pièce musicale chantée.

Les poèmes sont disponibles sur le site internet www.printempsdespoetes.com et gratuitement sur simple demande. Les droits d'utilisation des poèmes sont consentis exclusivement dans le cadre du prix, à l'exclusion de toute autre utilisation. Les poèmes sont la propriété exclusive des auteurs et de leur éditeur.

ARTICLE 2 : Calendrier

Le Prix est ouvert du 4 mars 2016 au 22 mai 2016 à minuit, date limite de dépôt des fichiers enregistrés.

ARTICLE 3 : Inscription et participation

La participation au prix est gratuite. Le prix est ouvert à toute personne physique, quels que soient son âge et son pays d'origine, sociétaire de la Sacem.

ARTICLE 4 : Fonctionnement du prix

Les candidats devront adresser leur composition chantée, d'une durée d'environ 3 minutes, sous format MP3, par courriel à l'adresse suivante : prixchedid@printempsdespoetes.com. Un accusé de réception sera immédiatement retourné. Les candidats restent propriétaires de l'oeuvre qu'ils ont composée.

ARTICLE 5 : Désignation de la meilleure composition

Un jury désignera la meilleure composition. Si le compositeur de la musique et l'interprète de la chanson sont des personnes différentes, c'est le compositeur de la musique qui sera distingué.

ARTICLE 6 : Le prix

Le lauréat sera invité à se produire en public.

Les chanson sélectionnée pourra être diffusée par des partenaires média d'envergure nationale. Par ailleurs, la chanson sélectionnée sera annoncée sur les sites du Printemps des Poètes et des partenaires média, et valorisées dans la communication des partenaires et la presse.

ARTICLE 7 : Informations générales

7.1 Acceptation du règlement

La participation au prix vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Le Printemps des Poètes se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours s'il estime que les circonstances l'exigent. Il ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours.

7.2 Promotion

Du fait de l'acceptation du prix, le lauréat autorise Le Printemps des Poètes et ses partenaires à utiliser son nom, prénom, et sa contribution, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 8.3 ci-dessous, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent concours.

7.3 Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

ARTICLE 8 : Attribution de compétence

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Le site est accessible depuis de nombreux pays dans le monde dont la France. Chacun de ces pays pouvant avoir des lois qui diffèrent des lois françaises, les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce prix les soumet obligatoirement aux lois françaises, pour tout litige qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

ARTICLE 9 : Dépôt des chansons

Tout participant souhaitant déposer sa chanson auprès d'un organisme de perceptions de droits doit au préalable en faire la demande auprès de l'éditeur du texte.